



Sommaire

Editorial

La tempête en Vendée

L'avenir des communes

Impôt ou économie



Le témoignage des hommes de troupes, des officiers ou de civils qui ont choisi de témoigner. Ce sont les prisonniers survivants des camps du Viêt-minh. Le film de Marcela Feraru, diffusé par l'ECAP est un document indispensable pour comprendre ce que fut l'idéologie communiste. DVD en vente à l'ECAP. Site : <http://www.ecpad.fr>

Editorial

Un objectif : actualité et qualité

Prospectives Royalistes de l'Ouest a recueilli des avis très favorables qui vantaient l'originalité du mode de diffusion. Nous en sommes heureux. Plus de 2 000 personnes l'ont reçu. Certes, il y a bien eu quelques grincheux pour protester mais dans l'ensemble peu de réactions négatives.

Notre objectif : atteindre une bonne qualité aussi bien sur la forme que sur le fond. C'est pour cela que nous faisons appel à toutes

les bonnes volontés, à des « plumes » pour écrire des articles, pour fournir des photos, et pour nous aider dans la mise en page. Nous remercions les auteurs qui nous ont fourni des textes pour ce deuxième numéro, en particulier François Lépervanche. Nous remercions aussi les relecteurs avant diffusion. C'est un travail difficile mais indispensable.

Vous pouvez nous contacter par mail : prospectives@live.fr

L'équipe de Prospectives Royalistes de l'Ouest



912 maisons seront détruites en Vendée

Tempête Xynthia : les élus tiennent à leur place

Le 28 février, la tempête Xynthia a ravagé la côte atlantique de la France faisant 53 morts dont 29 à la Faute-sur-Mer, en Vendée. Après le temps du deuil, les décisions gouvernementales sont contestées par les élus de tous bord. Seul, Philippe de Villiers approuve les mesures proposées par les services de l'Etat. La réélection prime sur le bon sens.



Rappel des faits. La conjugaison de trois facteurs : une forte marée (96), des vents violents venant du sud-ouest et une forte pluviométrie ont provoqué des brèches des digues de la Faute et de L'Aiguillon inondant sous deux mètres d'eau des lotissements construits en dessous du niveau de la mer et faisant aussi de nombreux dégâts sur les côtes vendéennes et de Charente Maritime. Le gouvernement a pris la décision de détruire toutes les habitations incluses dans des zones dites « noires » déterminées par les services de la préfecture. En Vendée, 915 maisons seront détruites.

A l'Aiguillon-sur-Mer, 216 résidences secondaires et 25 résidences principales ; à La Faute-sur-Mer, 582 résidences secondaires et 92 résidences principales.

Alors, rien de va plus ! Constitution d'associations, manifestations, déclarations des élus qui tiennent à leur réélection même si cela se fait au détriment du raisonnable.

Ségolène Royal , présidente PS de la région Poitou-Charentes, prend le mord aux dents mais aussi le ministre Bussereau, rappelé à la solidarité gouvernementale. Laurent Fabius y aussi va de ces conseils (Il est certes bien placé pour cela.... l'affaire du sang contaminé doit être oubliée), des députés, des sénateurs et surtout des maires et conseillers municipaux des communes concernées qui demandent la suspension du zonage fait selon l'ex-candidate à l'Élysée « sans concertation et dans la précipitation ».

Pourtant, Jean-Marie Guérin, qui fut maire de Longeville-sur-

Mer de 1985 à 2001, a rappelé que la responsabilité de cette catastrophe est collective : « les propriétaires qui ont acheté des terrains de sable et qui ont fait une plus value importante en construisant et les maires qui sont soumis à des pressions énormes pour construire. Un élu sera réélu s'il fait plaisir à un maximum de monde ». Lorsqu'un maire refuse un permis de construire, il perd des voix et son nom est rayé à l'élection suivante. « J'ai été maire pendant trois mandats, je me suis opposé à construire sur des terrains inondables. Pour avoir refusé la 80ème demande de camping, (le propriétaire était soutenu par la ligue des droits de l'homme locale), j'ai été mis en examen par le juge Gallot. Dans son cabinet, je lui ai demandé s'il voulait que je lui explique le contexte. Il m'a répondu que ça ne l'intéressait pas ».

Dictature des associations, compromission des élus en vue de l'élection suivante, voilà les bienfaits d'un régime politique qui se voudrait apporter le bonheur à tous les habitants, la fameuse démocratie avec pour religion « les droits de l'homme »



Les communes en danger

Attention, danger! La réforme des collectivités territoriales a une conséquence que les politiques n'abordent jamais (ils n'osent pas) : la disparition à brève échéance de la commune, première cellule de la vie politique.



Depuis 18 ans, la république ne cesse, avec ses lois d'organisation des collectivités territoriales d'amoindrir le rôle des communes : loi Joxe du 6 février 1992, loi Pasqua (1995), puis loi Chevènement (1999). Le projet actuellement, en discussion au Parlement en est la continuité. Les dispositions proposées vont encore affaiblir les communes car :

1) Le principe de l'élection au suffrage direct des délégués communautaires combiné avec l'incitation financière aura pour conséquence de priver rapidement de raison d'être les maires et conseils municipaux.

2) Le poids des petites communes dans les conseils communautaires sera diminué. D'après certains préfets, la création de «communes

nouvelles » résultant de la fusion de celles qui existent sera facilitée et encouragée. La «rationalisation de l'intercommunalité» ne laisserait subsister que trois ou quatre entités par département.

3) Enfin le pouvoir de police du maire pourra être transféré aux exécutifs intercommunaux.

Dans les grandes agglomérations, la création des métropoles et pôles métropolitains, suit le même principe de l'éradication des entités historiques que sont les communes au bénéfice d'entités nouvelles, ayant elles, certes, quelque rationalité géographique mais dépourvues d'histoire.

Pourquoi ces mesures?

L'administration semble considérer aujourd'hui que les 36 682 communes seraient un handicap au développement de notre pays et en plus, ce concept serait totalement dépassé. Pourtant la commune est une des collectivités la

moins couteuse. En effet, sur les 558 000 élus que compte la France, 450 000 sont bénévoles. La commune représente le français unique, individualiste, solidaire, généreux, mais aussi fougueux, rôleur, revendicateur... Et lorsqu'il veut s'exprimer, il va voir SON maire. Cette réforme va couper le français des décideurs politiques. On ne votera plus pour un homme qu'on estime mais pour une liste d'inconnu appartenant à un parti. L'anonymat se renforcera dans la vie politique française.

Cette réforme confisquera aussi le pouvoir décisionnel de l'échelon le plus bas. C'est une centralisation des pouvoirs. Certes, certains dossiers comme la coopération pour la gestion de l'eau, l'assainissement, les écoles, l'élimination des déchets, un équipement sportif, voire une zone industrielle montrent l'utilité de l'intercommunalité. Mais elle va trop loin en déposant les maires de tout pouvoir. Elle éloigne aussi la collectivité du français. Ces 36000 petites « républiques », héritières d'une longue histoire, furent longtemps un exemple d'administration de proximité pour le bien commun.

Les communes en danger

Quelle est la bonne voie ?

Les maires de France sont représentés dans une même association (AMF). Une contestation par l'association est difficile car ceux des grandes villes, des villes moyennes, des petites villes, les maires ruraux, les présidents de communautés, ont des intérêts qui peuvent être antagonistes. Plusieurs maires arrondissent aujourd'hui leurs indemnités grâce à ces mêmes intercommunautés et ne veulent pas scier la branche sur laquelle ils sont assis. Il y a bien eu lors du congrès des maires une « fronde » début décembre. Les

maires ne souhaitant pas de leur disparition ont créé une associations: « Touche pas à ma commune », plus libre que les « institutionnelles » partie prenantes à l'AMF. Cette association déclare ouvertement : « Nous nous élevons contre un projet de loi partant de l'idée que l'existence de 36 682 communes constitue, aujourd'hui, un handicap pour notre pays », ils sont convaincus que « si on laisse passer sans réagir le projet de loi en débat au Parlement », il en sera fini « des communes, terreau de la démocratie française, vecteurs d'une administration de

proximité et facteurs de lien social ».



HONTEUX : Il se torche le c.. avec le drapeau français et le jury de la FNAC lui décerne... son « coup de cœur » !

« Les lauréats du Marathon de la photo Fnac de Nice ont été désignés hier. Le jury de professionnels a décerné son "coup de cœur" à l'image de Frédéric Laurent, dans la catégorie "Politiquement incorrect". » La photo ainsi choisie représente un homme de dos, pantalon baissé, qui s'essuie le postérieur avec le drapeau français. Une nouvelle insulte qui ne semble pas émouvoir la classe politique.

On n'ose imaginer les

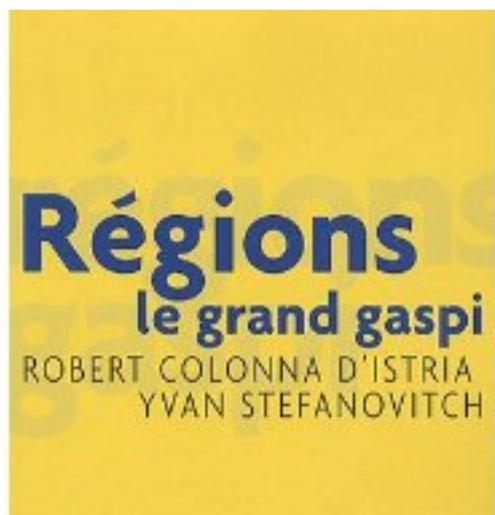
manifestations si le drapeau avait été celui de l'Algérie ou d'Israël...



Véronique Besse, député de la Vendée, interpellée lors de l'affaire de la souillure du drapeau français : "Je vous remercie d'avoir attiré mon attention sur cette publicité honteuse faite par la FNAC aux comportements les plus bas et les plus dégradants pour notre pays. Suite à nos protestations ainsi que celles de milliers de Français, la Fnac a décidé de retirer cette photographie scandaleuse de la liste des lauréats du Marathon photo de la FNAC de Nice et s'engage à ne pas en assurer la diffusion. Je resterai vigilante à ce que cette décision soit appliquée et ne manquerai pas d'intervenir si ce n'est pas le cas."

Impôt ou économie

Depuis la nuit des temps politiques, la levée d'impôts, avec leur augmentation régulière, est le moyen privilégié de ceux qui nous gouvernent pour alimenter les caisses de l'État. Parlez d'économies à réaliser et l'on vous rira au nez, et pourtant...



Du palais de l'Élysée à la plus petite mairie il y a des économies à faire. Je n'ai pas la prétention d'en dresser ici la liste, par contre je puis vous conseiller d'aller sur le site internet de la cour des comptes (<http://www.ccomptes.fr/fr/CC/publications.html>) je vous promets de belles surprises.

Autre référence, le livre de Robert COLONNA d'ISTRIA et Yvan STEFANOVITCH, paru hélas trop tard aux Editions du Rocher, intitulé : REGIONS, LE GRAND GASPI qui, en 308 pages, vous édifiera sur le souci avec lequel nos édiles régionaux veillent sur les finances issues de nos poches avec un soin jaloux. En voici la présentation parue sur un catalogue de la Diffusion de la Pensée Française (B.P.1- 86190 Chiré-en-Montreuil) :

« La mégalomanie et les caprices des élus gaspillent environ 10% du budget des régions en futilités et dépenses inutiles (soit environ 3 milliards d'euros prélevés dans la poche des contribuables !)

Les auteurs établissent le bilan impressionnant

de cette gabegie colossale avec chiffres et preuves à l'appui. De quoi vous décourager d'aller voter !

Il est indispensable de dénoncer ces abus. »

Aucune région, même la seule restée « à droite », n'est à citer en exemple. Indépendamment des avantages en nature (frais de réception, restaurants, voitures de fonction) les présidents, tous du parti socialiste censé représenter la classe ouvrière, les pauvres, les petits les sans grades, s'octroient généreusement 5.484 €, tandis que les conseillers « ordinaires » perçoivent entre 1.523 et 2.647 € par mois selon l'importance des régions. Certains satrapes n'y vont pas de main morte. Ainsi le célèbre dissident socialiste du Languedoc-Roussillon s'est-il offert un 4X4 de luxe pour la modique somme de 53.000 € imité en cela par son collègue de Picardie qui s'est contenté modestement d'une C6 à 50.000 €. Il ne fallait pas moins que des cigares allant avec la voiture et le train de vie, c'est donc une facture de 21.000 € qui accompagna en 2008 lesdits cigares. Fait révélé par le magazine Capital. Le personnage a précisé que les années précédentes il ne s'était contenté que d'un budget de 3.500 et 6.000 € à faire partir en fumée.



Un logo qui a coûté une fortune. Pour qui? Pourquoi? Pour faire plaisir à Jacques Auxiette

Autres dépenses inutiles relevées, la région Rhône-Alpes s'est dotée d'un logo dont le coût s'élève à 3,5 millions d'euros. On comprend l'urgence d'une telle dépense destinée à faire disparaître les traces laissées par l'ancien régime sous forme de blasons. Tout serait à citer, mais il y en a tant à dénoncer qu'il vaut mieux se reporter au livre cité plus haut. Je ne puis toutefois résister au plaisir (si je puis dire) de citer cette petite merveille : 4.000 € pour développer les échanges entre les éleveurs bourguignons et les éleveurs touaregs ! On croit rêver !



vous comprendrez pourquoi les retraités sont de plus en plus nombreux à avoir recours aux aides, tels le Secours Catholique, les Resto du Cœur ou les Petits Frères des Pauvres.

Il faut donc non pas des mesures fiscales drastiques, mais des économies drastiques à tous les échelons, locaux comme nationaux. Des sondages demandés par l'Elysée aux abus des potentats régionaux et locaux il y a, comme dit l'autre, du grain à moudre. Le peu d'intérêt d'une large proportion de nos concitoyens à propos des élections régionales n'a sans doute pas d'autre origine que le dégoût envers des politiques dont le seul souci est de garder leur place et de continuer à vivre grasement aux frais des contribuables.

A noter au passage le déficit de la France qui, selon TF1 (voir sur son site) s'élèverait à 138 milliards d'euros, mais le site « dette publique » (<http://www.dettepublique.org/>) parle de plus de 1.400 milliards contre 1.327 en 2008. La France vit donc au-dessus de ses moyens comme démontré ci-dessus.

Il faudra bien aussi évoquer la Sécurité Sociale dans un prochain article, vaste sujet !

François Lépervanche

Ces quelques exemples pour vous démontrer le bien-fondé des protestations des régions à propos de la décentralisation : l'État s'est déchargé de certaines tâches sur les régions sans l'argent qui devait aller avec. Grâce à cette argumentation TOUTES les régions ont augmenté leurs impôts chaque année et pas comme les retraites, par exemple, qui viennent d'être augmentées au 1er avril de 0,9%. Plus question d'augmenter les retraites au 1er janvier et 1er juillet de chaque année, comme de coutume. Comparez cette augmentation avec celles de l'inflation, du gaz, des mutuelles de santé, liste non exhaustive, et

Publication mensuelle.
Prochain N° en juin